

bpost annonce le versement d'un acompte sur dividende de 1,06 euro brut par action

Le résultat net après impôts de bpost S.A. pour la période de 10 mois prenant fin le 31 octobre 2017 atteint 248,9 millions EUR. bpost versera un acompte sur dividende de 212,0 millions EUR, soit 1,06 EUR brut par action le 11 décembre 2017.

La politique appliquée par bpost en matière de dividendes consiste à allouer au minimum 85 % du bénéfice net après impôts de bpost S.A. par le biais de deux paiements scindés, à savoir un acompte sur dividende versé en décembre, sur base du résultat net des 10 premiers mois de l'exercice et un dividende final, après l'Assemblée Générale des Actionnaires, basé sur le résultat net des deux derniers mois de l'exercice.

Le Conseil d'Administration a confirmé le 8 novembre 2017 son intention d'atteindre le même niveau de paiement de dividende que l'année précédente. Par conséquent, le Conseil d'Administration a approuvé ce jour le versement d'un acompte sur dividende à concurrence de 212,0 millions EUR, soit 1,06 EUR brut par action, en se basant sur le bénéfice net après impôts de bpost S.A. pour la période de 10 mois allant de janvier à octobre 2017.

	Acompte sur dividende
Bénéfice net après impôts de bpost S.A. jan. à oct. 2017 (BGAAP) (1)	EUR 248 905 186,41
Montant du dividende arrondi : (1) x 85%	EUR 212 001 000,64
Paiement de dividende, brut et en euros par action	EUR 1,06

Pour l'octroi d'un acompte sur dividende, bpost a désigné Euroclear Belgium en qualité d'agent de paiement.

Le calendrier pour le versement de l'acompte sur dividende se présente comme suit :

- Date ex-dividende : 7 décembre 2017
- Date d'enregistrement : 8 décembre 2017
- Date de paiement : 11 décembre 2017

Le 4 décembre 2017, le Conseil d'Administration a également confirmé son intention de maintenir le dividende total pour l'exercice 2017 au même niveau qu'en 2016. Les résultats de l'année 2017 ainsi que le dividende final proposé seront communiqués le 13 mars 2018 après la clôture des marchés. La décision quant au montant du dividende final sera soumise le 9 mai 2018 à l'Assemblée Générale des Actionnaires pour approbation.

Le calendrier pour le versement du dividende final se présente comme suit :

- Date ex-dividende : 15 mai 2018
- Date d'enregistrement : 16 mai 2018
- Date de paiement : 17 mai 2018

Koen Van Gerven, CEO, a déclaré : « Cette année, nous étions confronté avec un défi important, celui de compenser l'impact sur nos résultats opérationnels du refus de l'augmentation du prix du timbre. Nous avons réussi à compenser complètement cette mauvaise nouvelle grâce à la croissance très forte des paquets, à la contribution de nos acquisitions ainsi que le contrôle strict des coûts. En conséquence nous avons atteint le même niveau de résultat net BGAAP sur les dix premiers mois de cette année que l'année passée, ce qui résulte en un dividende intérimaire identique à celui de 2016. Je souhaite remercier tous les collaborateurs de bpost pour leur contribution à ce résultat. »

Pour plus d'informations :

Baudouin de Hepcée T. +32 2 276 22 28
Saskia Dheedene T. +32 2 276 76 43
http://corporate.bpost.be/investors?sc_lang=fr-FR
investor.relations@bpost.be